



LYCEE AGRICOLE VALLEE DE L'HERAULT

Etablissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture

Nos réf. : MM/GS/MJR-rentree 2020

Gignac, le 20 août 2020

Madame, Monsieur,

Voici l'organisation de la rentrée scolaire 2020 :

<u>A COMPTER DU MARDI 1 SEPTEMBRE 2020 à 9 h 00</u>	<u>A COMPTER DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020 à 9 h 00</u>
<ul style="list-style-type: none">• Classes de 4^{ème} (Créative, Nature et Services)• 1^{ère} année de CAP (Jardinier Paysagiste, Métiers de l'Agriculture et SAPVER)• Seconde Bac Pro (Aménagement Paysagers, Productions Horticoles, Agroéquipement et SAPAT).	<ul style="list-style-type: none">• Classes de 3^{ème} (Créative, Nature et Services)• 2^{ème} année de CAP (Jardinier Paysagiste, Métiers de l'Agriculture et SAPVER)• Première Bac Pro (Aménagement Paysagers, Productions Horticoles, Agroéquipement et SAPAT)
<u>A COMPTER DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020 à 9 h 00</u>	
<ul style="list-style-type: none">• Terminales Bac pro (Aménagement Paysagers, Productions Horticoles, Agroéquipement et SAPAT)• BTS 1^{ère} année (Aménagement Paysagers, Productions Horticoles)• BTS 2^{ème} année (Aménagement Paysagers, Productions Horticoles)	

Lors de la prise de contact avec les élèves, un temps sera consacré à la présentation du Lycée, à la remise des emplois du temps et à la sensibilisation aux bonnes pratiques et aux gestes barrières face au COVID 19. **Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire.** Les enseignants expliqueront aux élèves et aux étudiants les règles de fonctionnement de l'établissement en présentant le règlement intérieur. Il leur sera également rappelé les obligations liées à l'assiduité scolaire et les modalités pour justifier des absences.

Un carnet de liaison sera remis aux élèves ; il vous appartient de compléter les différentes rubriques demandées, de le signer et de vérifier auprès de votre enfant qu'il en a bien pris connaissance et le lui faire signer.

Prochainement, vous recevrez par SMS vos identifiants vous permettant de vous connecter à PRONOTE 2020. Il est déterminant de vous y connecter régulièrement afin de suivre la scolarité de votre enfant.

Sachant pouvoir compter sur votre appui et votre implication pour la réussite scolaire de votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,
M. MOYANO

Informations importantes :

1. L'inscription de votre enfant dans notre établissement n'est définitive que lorsque le dossier d'inscription est complet et que le contrat de scolarité nous a été remis avec le règlement demandé.
2. Les fournitures scolaires seront communiquées lors de la première semaine de rentrée par les enseignants.
3. **La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse par les familles est fixée au vendredi 4 septembre 2020, dernier délai.** Vous voudrez bien vous rapprocher de Madame BOUJAREL. Tout dossier de bourse arrivé après cette date ne pourra être instruit.
4. Si votre enfant bénéficie d'un aménagement d'épreuves et/ou tiers-temps, vous voudrez bien vous rapprocher de Madame RUIZ.
5. Si votre enfant doit suivre un traitement médical annuel sur le temps scolaire, ou s'il présente une allergie alimentaire, vous voudrez bien vous rapprocher de Madame BONIFACE, C. P.E. car dans certains cas la mise en place d'un PAI est obligatoire.
6. **Concernant les internes, ils devront se présenter à 8h15 directement à l'internat le jour de la rentrée.**